

## **Projet de Décision sur la Ratification et l'Intégration des instruments mutuellement bénéfiques: la Convention de Bamako, la Convention de Bâle et l'Amendement de la Convention de Bâle relative à l'Interdiction**

### **La Conférence:**

**Rappelant** l'article 11.5, et l'article 22 de la Convention de Bamako sur l'interdiction d'importer en Afrique des déchets dangereux et sur le contrôle des mouvements transfrontières et la gestion des déchets dangereux produits en Afrique;

**Reconnaissant** la nécessité d'une prise de conscience mondiale sur l'objet et l'intention de la Convention de Bamako qui interdit l'importation sur le continent africain, de toutes les formes de déchets dangereux et radioactifs ;

**Notant** que l'amendement de la Convention de Bâle relative à l'Interdiction, qui est pleinement compatible avec, et qui renforce la Convention de Bamako, est présentement en attente de ratification par 4 autres Parties à la Convention de Bâle qui étaient présent au moment de son adoption avant son entrée en vigueur globale;

### **Décide par la présente ce qui suit:**

**1. Encourage** toutes les Parties, actuelles ou future, qui ne l'ont pas déjà fait, dans l'esprit de nos efforts visant à renforcer davantage la Convention de Bamako, de bien vouloir ratifier de toute urgence la Convention de Bâle ainsi que l'Amendement de la Convention de Bâle relatif à l'Interdiction et de développer et ou mettre à jour leur législation nationale afin d'intégrer au droit national ces instruments.

**3. Prie** toutes les Parties de présenter au Secrétariat de Bamako, un rapport sur l'état d'avancement, en ce qui concerne le paragraphe 1 cité ci-dessus et de fournir les informations concernant toute obstacle pouvant empêcher la ratification et la mise en œuvre des instruments susmentionnés.

**4. Prie** le Secrétariat de la Convention de Bamako de travailler en collaboration avec tous les Secrétariats des Accords Multilatéraux sur l'Environnement et l'AIEA afin d'apporter toute aide aux Parties qui peuvent en avoir besoin: